



# Droit du numérique



Sociétés      Marques  
Dessins et modèles      Directions juridiques  
Brevets      Logiciels      Bases de données  
Droits d'auteur      Patrimoine incorporel  
**Propriété intellectuelle**  
Conseil      Utilisation frauduleuse  
Contentieux      Groupes      Contrefaçon  
Protection      Vol de données

Sylvie Bourlier



# Introduction générale au droit





Qu'est-ce que le droit ?



Un ensemble de règles destinées à organiser la vie en société et dont le respect est assuré par la puissance publique.



D'où vient la règle de droit ?

Les sources du Droit



La Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958  
et son préambule

Les conventions et traités internationaux ratifiés par la  
France

Le droit européen

La loi votée par le Parlement: Assemblée Nationale et  
Sénat

Les ordonnances



Les règlements de l'autorité administrative : décrets, arrêtés ministériels, circulaires,...

La jurisprudence

La coutume et les usages



## Quels sont les caractères de la règle de droit ?

- Obligatoire
- Générale
- Permanente
- Finalité sociale





# Les juridictions de l'ordre judiciaire



Qui sont ces deux personnes ?



Christophe Soulard



Rémy Heitz



## Juridictions du premier degré

### A/ au civil

Tribunal judiciaire

Juridictions spécialisées

- Tribunal de commerce
- Conseil de prud'hommes, ...

### B/ au pénal

Tribunal de police

Tribunal correctionnel

Cour d'assises – Cour criminelle

<https://www.youtube.com/watch?v=gN4Q3jc6o-I>

<https://www.youtube.com/watch?v=3-abAnYT9XI>



## Juridictions du second degré : la Cour d'appel

appel: voie de recours qui permet de déférer la décision rendue à une juridiction supérieure

confirme ou infirme la sentence

magistrats plus expérimentés

# La Cour de cassation



Uniformise le droit  
Autorité morale

Chambres : civiles, commerciale et financière,  
sociale, criminelle

Chambre mixte

Assemblée plénière

<https://www.youtube.com/watch?v=NO5NkC8Y7hU>  
Mécanisme du pourvoi en cassation

# La Cour de cassation et la Cour d'appel de Paris demeurent dans le site historique du Palais de Justice de Paris



La cour d'appel est la juridiction du second degré qui examine des affaires précédemment soumises à un tribunal lorsque le jugement ne satisfait pas une ou plusieurs parties au procès. Elle offre au citoyen la possibilité de défendre ce qu'il juge être son bon droit et permet à l'État de garantir une meilleure justice au plus grand nombre.



La Cour de cassation juge de la bonne application du droit. Son rôle n'est pas de rejurer les affaires mais de dire si les règles de droit ont été correctement appliquées, en fonction des faits qui ont été constatés et appréciés par les tribunaux ou les cours d'appel.

Le Palais de Justice de l'Île de la Cité accueille également les sessions d'assises parisiennes.

Plus d'informations sur  
[tribunal.paris](http://tribunal.paris)



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

<https://www.paris.fr/pages/nouveau-palais-de-justice-faites-entrer-la-lumiere-5486>

